



Journée départementale des bibliothèques de l'Aube

**La mise en réseau des bibliothèques, tout le
monde y gagne !**

La Médiathèque départementale de l'Aube organise chaque année une rencontre professionnelle autour d'une thématique. En 2025, il s'agira d'aborder la mise en réseau des bibliothèques, enjeu d'avenir pour lequel le Département porte une attention particulière dans son schéma de développement de la lecture publique voté en mai 2024.

Le rendez-vous est fixé le jeudi 24 avril 2025 à l'Hôtel du Département.

Sommaire

1 	Une journée consacrée aux réseaux de bibliothèques	3
2 	Le soutien du Département aux coopérations locales	4
3 	La Médiathèque départementale et le réseau de bibliothèques de l'Aube	6

1| Une journée consacrée aux réseaux de bibliothèques

La Médiathèque départementale de l'Aube, service du Département, anime un réseau de 70 bibliothèques et 45 points-lecture. Chaque année, elle rassemble ces partenaires lors d'une rencontre professionnelle avec, au programme, conférence sur une thématique, partage d'expériences et ateliers participatifs.

En 2025, le rendez-vous est fixé le jeudi 24 avril à l'Hôtel du Département sur la mise en réseau des bibliothèques. Il s'agit d'en évoquer les atouts et les freins, de présenter le panorama des modalités de mise en œuvre et de valoriser les coopérations locales existantes et les perspectives de développement.

Près d'une centaine de bénévoles, salariés et élus sont inscrits à la journée 2025 représentant une quarantaine de structures. S'y ajoutent les 16 agents de la Médiathèque départementale de l'Aube.

Pour animer cette journée, il a été fait appel à Amandine Jacquet, consultante et formatrice en bibliothèques. Elle a coordonné les ouvrages Bibliothèques troisième lieu (ABF, 2017) et Concevoir une bibliothèque rurale (ABF, 2018).

■ Programme

8h30 : Accueil café à l'Hôtel du Département de l'Aube

9h : **Ouverture par Sibylle Bertail-Fassert et Jérôme Bonnefoi, vice-présidents du Conseil départemental de l'Aube**

9h15 : **L'accompagnement du Département aux coopérations locales et autres aides** - par Anne-Sophie Reydy, directrice de la médiathèque départementale de l'Aube

9h30 : **Réseaux de bibliothèques : difficultés et opportunités** - par Amandine Jacquet, bibliothécaire, formatrice, consultante et les témoignages sur les réseaux aubois

- Roger Bataille et Marine Billay du PETR Othe Armance, respectivement Président chargé de mission Culture, Vie locale et Communication. Et Emeline Ribeiro de l'association E-graine en charge de la coordination du Contrat territoire lecture
- Clothilde Zur Nedden, directrice de la médiathèque Jacques-Chirac de Troyes Champagne Métropole et Laurent Solignac, coordonnateur Culture à Bréviandes.

Pauses : 10h30 et 11h45

12h : **Forum des initiatives et des partenaires**

12h30 : Déjeuner (offert par le Département)

14h30 – 16h15 : **Ateliers de mise en situation, analyse de cas pratiques et ludiques**

Mutualiser, oui mais... / Repenser les horaires / De l'aide pour les animations / Checklist du bon réseuteur / Dans la peau d'un.e autre / etc.

16h15 : **Conclusion** par Delphine Quéreux-Sbaï, par Delphine Quéreux-Sbaï, conseillère pour le livre et la lecture, les archives et la langue française à la DRAC Grand Est (ministère de la Culture)

2| La mise en réseau, tout le monde y gagne !

Depuis plus de dix ans, les professionnels de la lecture militent en faveur des réseaux de bibliothèques. Ainsi à l'ABF (Association des Bibliothécaires de France), la commission dédiée à cette thématique déploie des guides pratiques et d'aide à la décision. Une plaquette a été éditée en 2019, décrivant en quoi une coopération intercommunale améliore les services rendus pour une efficacité accrue et précisant qu'il n'y a pas de modèles imposés mais des modalités multiples de mise en application selon des territoires.

Le dispositif de Contrat départemental lecture que déploie le ministère de la Culture soutient justement, entre autres, la structuration de l'offre de lecture publique en réseaux.

La coopération intercommunale permet d'améliorer les services rendus par les bibliothèques à la population :

- un maillage renforcé en équipements aux services et horaires complémentaires
- une offre documentaire enrichie grâce à la circulation des documents
- des animations développées et concertées.

Pour les équipes, la mise en réseau permet de :

- réduire l'isolement et s'entraider plus aisément,
- partager les compétences et ainsi les développer.

Pour les collectivités, l'intérêt porte sur :

- la mutualisation des moyens
- une visibilité des bibliothèques et de l'action de l'intercommunalité renforcée.

3| Les actions du Département en faveur des coopérations locales

Le Conseil départemental a voté son schéma de développement de lecture publique en mai 2024. Il a pour enjeu majeur de soutenir les réseaux de bibliothèques attractives.

L'impulsion et l'accompagnement des coopérations locales se déclinent selon plusieurs modalités.

■ Une ingénierie à la mise en réseau

L'équipe de la médiathèque départementale comprend huit bibliothécaires qui sont des référents de territoire ; c'est-à-dire qu'ils assurent le suivi des bibliothèques et points-lecture d'une à deux intercommunalités. De par leur connaissance fine du territoire et leurs relations étroites avec les équipes de salariés et bénévoles, ils favorisent ainsi les coopérations locales.

■ L'impulsion et la coordination d'animations sectorisées

Le Département de l'Aube est engagé depuis 2019 dans un Contrat département lecture avec le ministère de la Culture. Ce dispositif vise, entre autres, à soutenir les actions sectorisées.

En 2024, ont ainsi été organisés les programmes Enigmes en bibliothèque(s) en Seine-et-Aube, Bibliothèque(s) gourmande(s) dans le Barséquanais et un festival de contes sur le secteur des lacs. L'énergie déployée par les référents de territoire a porté ses fruits : le public a répondu présent et les équipes souhaitent reconduire les actions. La résidence d'une compagnie a également été soutenue sur la Communauté de Communes d'Arcis-Mailly-Ramerupt. En 2025, c'est le secteur du Nogentais qui accueillera à son tour un collectif d'artistes.

La coordination d'actions culturelles communes à l'échelle d'un territoire se confirme comme étant fondamentale pour un engagement facilité des bibliothécaires, salariés et bénévoles ainsi que pour qualifier les propositions artistiques et renforcer la visibilité des bibliothèques.



■ Le soutien de bibliothèques relais via des contrats d'objectifs de coopération locale

Le schéma départemental de développement de la lecture, voté en mai 2024, a défini un dispositif nouveau visant à soutenir les bibliothèques, dites relais, ayant une action structurante sur leur territoire et jouant un rôle fédérateur.

Les communes (une par intercommunalité) signataires d'un contrat d'objectifs de coopération locale bénéficient alors d'un bonus pour les aides en faveur des bibliothèques (subventions aux animations et la création de nouveaux services). Elles peuvent aussi solliciter une aide spécifique pour déployer une action de coopération complémentaire à celles de base mentionnées dans le contrat.

■ Un contrat territoire lecture avec le PETR d'Othe Armance

Le Département est cosignataire depuis décembre 2023 du Contrat Territoire Lecture (CTL) entre le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) d'Othe-Armance et l'État. Il s'agit de soutenir la mise en réseau des vingt-quatre bibliothèques et points-lecture du territoire. La délégation de la coordination à l'association e-graine qui a embauché un agent et la mise en place d'animations partagées ont été les premières actions menées en 2024.

Cette approche territoriale permet de fédérer les bibliothécaires (salariés et bénévoles) et de faciliter leur positionnement sur les animations (pour certaines structures cela était une première). Les programmes élaborés en commun ont contribué à renforcer la visibilité des actions. Enfin d'autres dispositifs ont pu être sollicités.

Le soutien de l'État et du Département a été essentiel pour que les élus communautaires adhèrent à la démarche. Le financement des partenaires est à parts égales à savoir d'un montant de 10 000 € chacun, pendant trois ans.

4| La Médiathèque départementale et le réseau de bibliothèques de l'Aube

Intégrée au pôle Développement des territoires du Département, la Médiathèque départementale de l'Aube a pour mission de contribuer au développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire auboïse.

En tant que centre de ressources, ce service du Département :

- assure une mission de conseil aux collectivités et à tout porteur de projet pour la définition et la mise en place d'actions dans le domaine de la lecture publique ;
- contribue à la formation des professionnels et bénévoles des bibliothèques, et autres acteurs culturels, éducatifs et du champ social ;
- aide au fonctionnement de 115 structures de lecture publique de l'Aube : prêt de documents et d'outils d'animation, actions culturelles, déploiement d'un logiciel, subventions liées aux animations ;
- soutient les partenariats locaux.

AubeMédiathèque(s) : un portail culturel d'actualités et de services développé par le Département de l'Aube (via sa Médiathèque départementale) et animé par le réseau des médiathèques de l'Aube.

<http://mediatheque.aube.fr>

Le réseau départemental des bibliothèques :

- 70 bibliothèques,
- 45 points-lecture,
- 150 communes intégrées au réseau soit 155 000 habitants desservis,
- Environ 65 salariés et 500 bénévoles.

La Médiathèque départementale de l'Aube : un centre de ressources

